Réhabilitation du bâtiment 68 du Centre National d'Entraînement des Forces de Gendarmerie

Cahier des charges fonctionnel du SSI

Maître d'ouvrage	**Coordinateur SSI**
SGAMI SO 89 cours Dupré de Saint-Maur BP30091 33041 Bordeaux Cedex **Utilisateur** **CNEFG • Caserne Général DUPUY** Route de Gravelle 24110 Saint-Astier	**Philippe Boutang** 4 Postiac 33420 Naujan et Postiac 05.57.74.54.98 ph.boutang@betpb.fr

Réf : 2026-2204-CMS
Indice : B

Indice	Modifications
0	Première diffusion – Avril 2026
A	Mise à jour PRO – Juin 2026
B	Mise à jour DCE - Juillet 2027

1 GENERALITES 2
1.1 Objet des travaux 2
1.2 Coordination SSI 2
1.3 Demandes formulées à la commission de sécurité 2
1.4 Composition de la mission de Coordination SSI 2
1.5 Support 2
1.6 Intervenants 2
1.7 Réglementations applicables 3
2 DESCRIPTION DU PROJET 4
2.1 Limites du projet 4
2.2 Distribution intérieure 4
2.3 Classement de l'établissement 5
3 CONCEPT DE MISE EN SECURITE 6
3.1 Système de sécurité incendie 6
3.2 Évacuation 6
3.3 Compartimentage 7
3.4 Désenfumage des circulations horizontales 7
3.5 Désenfumage Escaliers 7
4 DETERMINATION DES ZONES 8
4.1 Règles d'inclusion 8
4.2 Zone d'alarme (ZA) 8
4.3 Zone de compartimentage (ZC) 8
4.4 Zones de détection (ZD) 8
5 DEFINITION DE LA MISE EN SECURITE INCENDIE 10
5.1 Fonction de mise en sécurité 10
5.2 Fait générateur 10

1 GENERALITES

1.1 OBJET DES TRAVAUX

Le projet consiste à réhabiliter le bâtiment 68 du Centre National d'Entraînement des Forces de Gendarmerie (CENFG) À Saint-Astier (24110).

Y sont prévus :

- Un pôle hébergement (Dortoirs et chambres individuelles).
- Un pôle hôtellerie dédié.
- Des espaces fonctionnels au RDC (Bureaux et salles de formation).

L'établissement est classé ERT.

1.2 COORDINATION SSI

L'EI Philippe Boutang est mandatée par le Maître de l'ouvrage pour une mission de coordination SSI au sens des normes NFS 61-931 et NFS 61-932.

1.3 DEMANDES FORMULEES A LA COMMISSION DE SECURITE

Sans objet.

1.4 COMPOSITION DE LA MISSION DE COORDINATION SSI

1.5 SUPPORT

Les documents sur lesquels s'appuie le présent document sont :

- Les plans architectes.

1.6 INTERVENANTS

1.6.1 Maître d'ouvrage

SGAMI SO

89 cours Dupré de Saint-Maur
BP30091
33041 Bordeaux Cedex

1.6.2 Architecte

A40 ARCHITECTES

56 rue Paul Camelle
33100 Bordeaux

1.6.3 Bureau d'études techniques

ALIENOR

4 allée de la Crabette
33600 PESSAC

1.6.4 Bureau de contrôle

APAVE

1.7 REGLEMENTATIONS APPLICABLES

1.7.1 Protection des travailleurs :

- Code du travail livre 2
- Arrêté du 4 novembre 1993

1.7.2 Règlement et normes AFNOR relatifs aux Systèmes de Sécurité Incendie :

- NF EN 54.1 et suivantes
- NF S 61.931, Dispositions générales, Février 2014
- NF S 61.932, Règles d'installation, Juillet 2015
- NF S 61.933, Règles d'exploitation et de maintenance, Septembre 2011
- NF S 61.934, Centralisateurs de Mise en Sécurité Incendie, C.M.S.I., Mars 1991
- NF S 61.935, Unité de signalisation, U.S., Décembre 1990
- NF S 61 936 Systèmes de sécurité incendie (SSI) - Équipements d'alarme (E.A.) - Règles de conception, Mai 2013
- NF S 61.937, Dispositifs Actionnés de Sécurité D.A.S., Décembre 2003
- NF S 61.938, Dispositifs de Commande Manuelle D.C.M., Juillet 1991
- NF S 61-939, Alimentations pneumatiques de sécurité (A.P.S.) - Règles de conception, Mars 1992
- NF S 61.940 Alimentations Électriques de Sécurité, A.E.S., Juin 2000
- NF S 61.941 Équipements de répétition d'exploitation, Novembre 2016
- FDS 61.949 Commentaires et interprétations des normes NF S 61.931 à NF S 61.939 Novembre 1995
- NF S 61.950, Matériel de détection incendie. Détecteurs, tableaux de signalisation et organes intermédiaires, Janvier 2004
- NF S 61.961, Détecteurs autonomes déclencheurs, Septembre 2007
- NF S 61.962, Tableau de signalisation à localisation d'adresse de zone, Septembre 1993
- NF S 61.970 Règles d'installation des Systèmes de Détection Incendie (S.D.I), Février 2013

2 DESCRIPTION DU PROJET

Cet établissement a pour dénomination sociale :

CNEFG • Caserne Général DUPUY

Bâtiment 68

Route de Gravelle
24110 Saint-Astier

2.1 LIMITES DU PROJET

Sans objet

2.2 DISTRIBUTION INTERIEURE

Ce bâtiment en R+2 est composé, pour la partie « Hébergement » de :

2.2.1 En Entresol :

- 1 Chaufferie
- 16 Locaux techniques/de stockage
- Circulation

2.2.2 En RDC :

- 4 Dortoirs à 6 lits
- 8 Dortoirs à 2 lits
- 3 Salles de cours
- 1 salle de formation
- 5 Bureaux
- 1 Buanderie
- 2 Douches
- 1 Lavabo
- 3 Sanitaires
- 2 Séchoirs
- Circulation et SAS

2.2.3 En R+1 :

- 16 Dortoirs à 6 lits
- 7 Dortoirs à 2 lits
- 1 Dortoir à 1 lit
- 1 Buanderie
- 4 Douches
- 3 Lavabos
- 3 Sanitaires
- 3 Séchoirs
- Circulation et Paliers

2.2.4 En R+2 :

- 16 Dortoirs à 6 lits
- 7 Dortoirs à 2 lits
- 1 Dortoir à 1 lit
- 1 Buanderie

- 4 Douches
- 3 Lavabos
- 3 Sanitaires
- 3 Séchoirs
- Circulation et Paliers

Pour la partie « Hôtellerie » :

2.2.5 En RDC :

- 1 Local de stockage
- 1 Bureau
- 1 Buanderie
- 5 Chambres
- 2 Sanitaires
- 1 Hall
- Circulations

2.2.6 En R+1 :

- 8 Chambres
- 1 Sanitaire
- Circulation

2.2.7 En R+2 :

- 8 Chambres
- 1 Sanitaire
- Circulation

2.3 CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT

2.3.1 Classement

Établissement recevant des travailleurs.

3 CONCEPT DE MISE EN SECURITE

3.1 SYSTEME DE SECURITE INCENDIE

L'établissement sera équipé d'un SSI de catégorie A. De technologie adressable, il permettra d'identifier, en texte clair, le détecteur automatique ou déclencheur manuel en alarme.

3.1.1 Implantation et Surveillance des matériels centraux

D'une manière générale, le matériel central du SMSI et du SDI est fixé aux éléments stables de la construction et placé dans un emplacement non accessible au public et surveillé pendant les heures d'exploitation. Cet emplacement devra offrir les caractéristiques suivantes :

- Les signalisations et commandes des équipements regroupés sont aisément accessibles aux intervenants et placées exclusivement au niveau d'accès I, au sens de la norme NF S 61-931,
- Toutes les informations visuelles sont facilement visibles et lisibles,
- L'environnement est sec (absence de condensation),
- Le risque de dommage mécanique sur l'équipement est faible,
- Le risque d'incendie est faible.

Le matériel central sera donc installé dans le bureau d'accueil / surveillance au RDC. Il sera implanté dans un placard coupe-feu 1h.

3.1.2 Détection Automatique d'Incendie

La détection automatique d'incendie sera mise en œuvre dans les circulations et sur l'ensemble des locaux.

Elle ne sera étendue ni aux combles ni aux vides sanitaires.

Les déclencheurs manuels seront positionnés au droit des issues de secours donnant sur l'extérieur et à l'accès aux escaliers dans les autres niveaux.

3.1.3 Tableau Répétiteur d'Exploitation (TRE)

Des Tableaux Répétiteurs d'Exploitation (TRE) :

Des tableaux répétiteurs d'exploitation sont prévus dans :

- Un second bureau au RDC,
- La circulation au R+1,
- La circulation 1 lit au R+2.

Il sera également mis en œuvre un report de synthèse des alarmes feu et défauts sur l'« UAE » de la loge située à l'entrée du site.

3.2 ÉVACUATION

Le signal d'évacuation sera lancé automatiquement et sans temporisation sur l'ensemble de l'établissement.

Les diffuseurs sonores seront audibles en tout point du bâtiment. Ils seront complétés par des diffuseurs lumineux dans tous les locaux utilisés isolément (sanitaires, douches).

Les portes contrôlées par DVIS (escaliers de secours) seront déverrouillées automatiquement dés de début du processus d'alarme.

3.3 COMPARTIMENTAGE

La fonction compartimentage, pilotée par le SSI, pilote la fermeture automatique des portes de recoupement de circulation et des clapets coupe-feu en traversées de planchers.

3.4 DESENFUMAGE DES CIRCULATIONS HORIZONTALES

Sans objet.

3.5 DESENFUMAGE ESCALIERS

De type naturel, la commande est manuelle. Placée sur le palier RDC, elle pilotera l'ouverture du DENFC.

4 DETERMINATION DES ZONES

4.1 REGLES D'INCLUSION

$$ZF \leq ZC \leq ZA$$

$$ZDA \leq ZF$$

$$ZDM \leq ZA$$

4.2 ZONE D'ALARME (ZA)

ZA1	Sur l'ensemble de l'établissement

4.3 ZONE DE COMPARTIMENTAGE (ZC)

ZC1	Sur l'ensemble de l'établissement

4.4 ZONES DE DETECTION (ZD)

4.4.1 Zones de Détections Automatiques

4.4.1.1 Entresol

ZDA02	Circulation
ZDA03	Locaux

4.4.1.2 Rez-De-Chaussée

ZDA11	Circulation
ZDA12	Hall
ZDA13	Circulation
ZDA14	Hall
ZDA15	Circulation
ZDA16	Locaux
ZDA17	Circulation [Hôtellerie]
ZDA18	Locaux [Hôtellerie]
ZDA19	Circulation [Hôtellerie]

4.4.1.3 Étage 1

ZDA21	Circulation
ZDA22	Palier
ZDA23	Circulation
ZDA24	Palier
ZDA25	Circulation
ZDA26	Locaux
ZDA27	Circulation [Hôtellerie]
ZDA28	Locaux [Hôtellerie]

4.4.1.4 Étage 2

ZDA31	Circulation
ZDA32	Palier
ZDA33	Circulation
ZDA34	Palier
ZDA35	Circulation
ZDA36	Locaux
ZDA37	Circulation [Hôtellerie]

ZDA38	Locaux [Hôtellerie]

4.4.2 Zones de Déclencheurs Manuels

ZDM01	Entresol
ZDM10	Rez de chaussée
ZDM20	Étage 1
ZDM30	Étage 2

5 DEFINITION DE LA MISE EN SECURITE INCENDIE

5.1 FONCTION DE MISE EN SECURITE

5.1.1 Fonction évacuation

L'établissement comprend une seule zone d'alarme sans temporisation à la diffusion de l'alarme.

- Diffusion de l'alarme générale,
- Affichage sur les tableaux répétiteurs d'exploitation,

5.1.2 Fonction compartimentage

- Télécommande de fermeture de l'ensemble des portes à fermeture automatique,
- Télécommande de fermeture des clapets Coupe-feu sur les réseaux de ventilation.

5.2 FAIT GENERATEUR

5.2.1 La détection automatique des circulations horizontales communes assure :

- Évacuation,
- Compartimentage,

5.2.2 La détection automatique des locaux

- Évacuation,
- Compartimentage.

5.2.3 Les déclencheurs manuels

- Évacuation,
- Compartimentage.